

INCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-BVMF

Événement :	sortie longitudinale de piste après interruption du décollage.
Cause identifiée :	décision tardive d'interrompre le décollage.

Conséquences et dommages :	aéronef légèrement endommagé.
Aéronef :	avion Robin DR 400-120.
Date et heure :	lundi 23 décembre 2002 à 16 h 00.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Châteauroux Villers (36), piste 22 non revêtue longueur : 800 m, TODA : 800 m.
Nature du vol :	navigation.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 42 ans, PPL de septembre 2001, 70 heures de vol, toutes sur type et trois dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	AD Châteauroux Déols situé à 7 km : vent 180° / 06 kt, CAVOK, température 14 °C.

Circonstances

Le pilote décolle de l'aérodrome d'Amboise (piste revêtue) pour un entraînement à la navigation vers l'aérodrome de Châteauroux Villers. Dans sa préparation, il prévoit soit une verticale soit un atterrissage à Châteauroux. Il n'y a pas de NOTAM en vigueur concernant cet aérodrome. Au bout de trente minutes, il atterrit sur la piste 22 à Châteauroux puis stationne dix minutes au parking. Des avions évoluent dans le circuit d'aérodrome.

Le pilote explique qu'il emprunte la piste pour aller s'aligner au seuil 22 (cette piste est bombée, voir carte VAC page suivante). La distance de roulement au décollage lui paraît bien plus importante que d'habitude. Il attribue cette particularité à l'état boueux de la piste. Juste au moment de la rotation, les roues du train principal sont brutalement freinées par une zone détrempée. La roue avant reprend contact fermement avec le sol. Le pilote, surpris, hésite un instant à interrompre le décollage puis tire sur la manette de frein. L'avion glisse sur le sol gras, sort de piste dans l'axe et s'immobilise à une dizaine de mètres au-delà de l'extrémité.

Lors du rapatriement de l'avion quelques jours plus tard, après avoir démonté les carénages de roues pour retirer la boue, les pressions de pneus étaient de 0,5 et 0,8 bars au lieu de 1,6 et 1,8 bars respectivement à l'avant et à l'arrière préconisées par le constructeur.

carte VAC de l'aérodrome de Châteauroux Villers

